



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 20 avril 2016
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

1.1

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

L'an deux mille seize, le vingt avril à onze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du sept avril deux mille seize.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
BASELGA Michel BAYONNE Serge FONTA Christian HAJIJE Samir LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette	MALNOUE Philippe MIEGEVILLE Jean-Louis PERE Marc SUSSET Martine URSULE Béatrice
SICOVAL	
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
CCRCSA	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

CHOLLET François, représenté par M. HAJIJE
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU
MONTI Jean-Charles, représenté par M. FONTA
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme SUSSET

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
COLL Jean-Louis
COQUART Dominique
COSTES Bruno
COUCHAUX Christophe
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique
DUCERT Claude

ESCOULA Louis
FAURE Dominique
FOREST Laurent
FRANCES Michel
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
LAFON Arnaud
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MEDINA Robert
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MORINEAU Christine
PACE Alain
PLANTADE Philippe

RAYNAL Claude
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANCÉ Bernard
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERIEYS Alain
SERP Bertrand
SIMON Michel
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine
VIEU Annie
VIGNON-ESTEBAN Corinne

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BEILLE Marc
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
COMBRET Jean-Pierre
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude

GARCIA Mireille
LECLERCQ Daniel
LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques

RAYNAUD Gilbert
RENAUX Catherine
ROUSSEL Jean-François
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 13	Votants : 17
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17

Il y a lieu d'examiner le Compte Administratif 2015, qui concorde avec le compte de gestion, et présente, comme ce dernier, un excédent global de clôture de 334 136.54 €.

Il est rappelé que l'année 2015 a été marquée par l'ouverture de plusieurs chantiers en vue de la révision du SCoT et par l'élaboration du projet de 1^{ère} révision du SCoT (arrêté le 29 janvier 2016).

Par ailleurs, le SMEAT a poursuivi, en 2015, ses missions au titre de la mise en œuvre du SCoT :
- suivi des documents d'urbanisme ;
- recueil de données et mise à jour de l'outil de veille du SCoT.

L'exécution du budget 2015 traduit ces activités, étant également précisé qu'elle intègre le solde de la subvention du FEDER-SUDOE au titre du projet Naturba (achevé depuis 2012), versée en cours d'année pour un montant de 189 149.91€, lequel devra faire, pour partie, l'objet d'un reversement à trois EPCI membres du SMEAT, à inscrire à l'exercice 2016.

De ce fait, les principaux éléments du compte administratif 2015 se présentent de la manière suivante :

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Chapitre 011 : Charges de gestion générale	500 587.22 €
o Location et entretien locaux :	21 956.46 €
o Frais d'acte et contentieux	4 732.16 €
o Contribution au titre du programme mutualisé de l'auat	443 500.00 €
o Autres dépenses administratives	30 398.60 €
• Chapitre 012 : Charges de personnel	232 707.13 €
• Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	60 020.00 €
dont contribution au GIP InterSCoT	60 000.00 €
• Chapitre 042 : Opérations d'ordre Dotation aux amortissements	2 687.22 €

Montant total de dépenses de fonctionnement : 796 001.57 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Atténuation de charges	4 383.61 €
• Remboursement, subventions, participations	916 449.91 €
o DGD Spéciale SCoT	64 000.00 €
o Cotisation des EPCI membres	663 300.00 €
o FEDER (solde Naturba)	189 149.91 €
• Résultat de fonctionnement antérieur	154 410.10 €
• Autres produits exceptionnels	479.97 €

Montant total de recettes de fonctionnement : 1 075 723.59 €.

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• Immobilisations corporelles	274.00 €
-------------------------------	----------

Montant total de dépenses d'investissement : 274.00 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Excédent d'investissement reporté : 49 676.74 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) : 2 687.22 €
- FCTVA : 2 324.56 €

Montant total de recettes d'investissement : 54 688.52 €.

Il sera donc proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2015 arrêté :

- En dépenses de fonctionnement à 796 001.57 €
- En recettes de fonctionnement à 1 075 723.59 €
- En dépenses d'investissement à 274.00 €
- En recettes d'investissement à 54 688.52 €

Ce compte faisant ressortir un excédent :
en section de fonctionnement, de : 279 722.02 €
en section d'investissement, de : 54 414.52 €,
soit un total de 334 136.54 €

**Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article unique :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2015 du SMEAT arrêté :

- En dépenses de fonctionnement à 796 001.57 €
- En recettes de fonctionnement à 1 075 723.59 €
- En dépenses d'investissement à 274.00 €
- En recettes d'investissement à 54 688.52 €

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 28 avril 2016.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC